

VOIX ET CONTRE-VOIX

DES CHOSES DONT ON ENTEND PEU PARLER –
DU PEUPLE POUR LE PEUPLE –
CRÉANT DE LA TRANSPARENCE –
DONNANT DE L'INSPIRATION –
LIBRE ET GRATUIT –

MAINTENANT PLUS DE CITOYENS TRANSPARENTS,
MAIS DES MÉDIAS TRANSPARENTS.
DES ÉVÈNEMENTS MONDIAUX
SOUS LA LOUPE DU PEUPLE –
V&CV

V&CV
EXPRESS-MAIN A MAIN

~ EDITION 10/2024 ~
RÉSEAUX PÉDOCRIMINELS DANS
LE MILIEU JUDICIAIRE

LES PEUPLES ONT DROIT AUX VOIX ET AUX CONTRE-VOIX

INTRO

"Les pires abus commis sur des enfants, les plus pervers que j'aie jamais vus et décrits au cours de mon existence, racontés par les victimes elles-mêmes, les auteurs des pires abus, les plus pervers, étaient les procureurs et les juges eux-mêmes. [...] J'ai de bonnes raisons de penser que nous sommes en présence d'un système de criminalité organisée au sein de la justice. [...]" Voici ce qu'a déclaré le Dr Dorothea Thul, pédiatre. Suite à cela, elle a dû faire face à de violentes attaques. Elle a été battue, traînée en hôpital psychiatrique, sa maison a été grevée d'hypothèques obligatoires et elle a elle-même été condamnée à une peine de prison.

Ces réactions violentes pourraient-elles être liées au témoignage précité ? Kla.TV a saisi cette occasion pour examiner le comportement de la justice dans les cas d'abus sexuels aggravés commis sur des enfants. Les résultats sont effrayants. Nous en présentons quelques aspects dans ce numéro. Le dossier complet est disponible sur : www.kla.tv/28795.

La rédaction (tz./kno./mol./ls.)

Indulgence envers les coupables = critère déterminant pour une promotion ?

tz. Exemple 1 : Alors qu'Epstein était déjà jugé en 2008 pour viol sur mineur, le procureur fédéral Alexander Acosta a accepté un accord extrajudiciaire en vertu duquel Epstein n'a été condamné qu'à une peine de prison extrêmement légère avec permission de sortie quotidienne. Il a ensuite pu poursuivre et étendre son réseau

USA : le système d'abus et de chantage de Jeffrey Epstein

mol./kno. Le financier et délinquant sexuel américain Jeffrey Epstein a géré pendant environ 20 ans un réseau de trafic sexuel impliquant des mineurs. Selon les témoignages des victimes, de nombreuses personnalités de haut rang auraient fait partie des auteurs de ces abus. Epstein avait déjà été accusé en 2008 d'avoir violé des mineurs et de les avoir forcés à se prostituer, ce qui aurait normalement dû lui valoir une peine de prison à vie (!). Au lieu de cela, son équipe d'avocats

a négocié un "arrangement à l'amiable". Epstein n'a ainsi écopé que d'une peine de prison très légère de 18 mois. Il n'a dû purger que 13 mois de cette peine. Grâce à cet accord, l'enquête fédérale du FBI sur Epstein et ses complices a également été abandonnée. Les complices d'Epstein n'ont donc pas été inquiétés. Selon les témoignages des victimes, le FBI savait exactement qui était impliqué dans l'affaire et qu'Epstein gérait un système d'extorsion de fonds à partir de matériel

pédopornographique. Sur la base des preuves recueillies, la justice aurait dû condamner Epstein à la prison à vie, mais elle ne l'a pas fait. En 2021, lors du procès de la complice d'Epstein, Ghislaine Maxwell, la juge Alison Nathan n'a pas non plus accepté de preuves contenant les noms d'autres partenaires, complices ou bénéficiaires potentiels. Ainsi, à l'exception de Maxwell, tous les autres coupables célèbres restent en liberté. [1]

Belgique : le scandale judiciaire Marc Dutroux

tz./kno. Le Belge Marc Dutroux a choqué l'Europe par ses enlèvements, ses viols et ses meurtres de jeunes filles. De nombreux indices, ainsi que son propre témoignage, indiquaient qu'il était le fournisseur d'un réseau d'hommes de pouvoir. Les principaux responsables de la magistrature ont cependant étouffé toutes les enquêtes allant dans cette direction. La police n'a pas donné suite

à de nombreux indices. Certaines bandes vidéo de la maison de Dutroux n'ont même pas été visionnées. Le procès a été retardé de sept ans et demi. Pendant cette période, 27 témoins ont mystérieusement perdu la vie, la plupart d'entre eux souhaitant témoigner sur des liens laissant supposer l'existence d'un réseau caché derrière Dutroux. Le juge d'instruction Connerotte, qui vou-

lait enquêter sur ces liens, s'est vu retirer l'affaire. Son successeur, Langlois, a stoppé toutes les recherches sur d'éventuels commanditaires. Les enquêteurs chargés de l'affaire ont été mutés. Tous les témoignages concernant un réseau ont été mis sous scellés. Plus de 600 témoignages n'ont même pas été pris en compte dans la procédure. [2]

La justice allemande échoue dans l'affaire du "marais de Saxe"

tz./jj. Mandy Kopp faisait partie des jeunes filles qui ont été violées, torturées et gravement maltraitées pendant des années dans la maison close pour mineurs "Jasmin" à Leipzig entre 1989 et 1993. Après l'assaut de la police contre la maison close, elle a identifié lors de son interrogatoire des juges, des juristes et des policiers renommés comme étant les auteurs des viols. Selon Mandy, le juge qui a présidé le procès contre le gérant de la maison

close était également l'un des violeurs. Il a condamné le gérant de la maison close à une peine légère de quatre ans et deux mois de prison. Ce dernier a déclaré par la suite que la clémence de son jugement était due au fait qu'il n'avait pas révélé les noms des criminels qui sévissaient dans sa maison close. Cela corrobore l'affirmation de Mandy selon laquelle l'un des coupables était assis sur le siège du juge. Au lieu d'assécher ce marécage, la

justice a inculpé l'enquêteur en chef de la police judiciaire et une responsable de l'Office de protection de la Constitution, qui avaient lancé l'enquête. Tous deux ont été suspendus et ont fait l'objet de procédures disciplinaires et d'enquêtes pendant des années. Ainsi, dans ce cas également, les personnes qui ont découvert les faits ont été attaquées, tandis que les coupables ont pu rester dans l'ombre. [3]

d'abus sexuels. Acosta est ensuite devenu ministre du Travail sous Trump, un ami d'Epstein.

2) Lorsque Dutroux a dû purger sa première peine de prison pour 5 abus sexuels, il a été gracié par

le ministre de la Justice Melchior Wathelet après avoir purgé moins d'un tiers de sa peine. Il a ensuite commis d'autres enlèvements, viols et meurtres. Wathelet est devenu par la suite juge à la Cour

européenne de justice et avocat général à la CJE.

Suite à la page 2

Toutes les sources sur : www.kla.tv/28795

Date de diffusion : 20. 04.2024

Avez-vous des questions, des remarques ou souhaitez-vous vous abonner ?

Vous pouvez alors nous contacter à l'adresse suivante : journal.vecv@infopool.info

Suite de la page 1

3) Lorsque le service de renseignements généraux de Saxe a informé le ministre de l'Intérieur de l'époque, Thomas de Maizière, que des juges et des procureurs de Leipzig étaient soupçonnés d'être eux-mêmes impliqués dans des abus sexuels sur des enfants, il n'a transmis ces informations

ni au Parlement ni aux autorités judiciaires. Cela ne l'a pas empêché d'être promu par la suite à divers postes ministériels au niveau fédéral.

L'ascension fulgurante de ces fonctionnaires négligents ne serait-elle vraiment que le fruit du hasard ? [4]

Héros en prison - coupables en liberté !

zw./kno./mol. Le militant belge des droits civiques Marcel Vervloesen a également enquêté de son propre chef sur des cas de réseaux pédo-criminels. Il a ainsi découvert le réseau de pédopornographie de Zandvoort en Hollande, où il a saisi des milliers de fichiers de pornographie enfantine ainsi que 3 000 adresses de clients et les a remis à la police. Au lieu d'être félicité pour son action héroïque, il a été pris pour cible. La justice l'a condamné à plusieurs années de prison pour des abus présumés sur des enfants et sa réputation a été détruite par les médias. Maillaud et Seemann ont connu un sort

similaire après avoir fait entendre leur voix en France : Ils ont également été dénoncés par les médias et pourchassés par la police, soumis à des méthodes d'interrogatoire inhumaines et temporairement emprisonnés sur la base d'accusations illégales. Maillaud a été condamné à une peine de prison pour un prétendu enlèvement d'enfant. Il avait aidé une mère à qui l'on avait retiré la garde de son enfant, à le mettre en sécurité, celui-ci ayant été, entre autres, violé par son propre père. Le procureur responsable de l'incarcération de Maillaud était, selon les témoignages, l'un des auteurs des "sérvices". [6]

La justice suisse impliquée dans des cérémonies de viols et d'assassinats ?

mol./tzi./ls. L'affaire suisse Nathalie a révélé en 2020 les abus sexuels et rituels sataniques commis par un père sur sa fillette alors âgée de 8 ans. La fillette elle-même a en outre raconté que son père l'avait également livrée à d'autres agresseurs et agresseuses. Elle aurait également été témoin d'abus et de tortures extrêmement cruelles infligés à d'autres enfants et adultes.

Dans le cas de Nathalie également, on constate des liens évidents entre la justice et le réseau d'agresseurs.

Même certaines personnes en charge de son dossier ont été identifiées par Nathalie comme étant les auteurs de ces actes, no-

tamment un juge en chef, deux procureurs et plusieurs officiers de police qui avaient effectué une perquisition au domicile de Nathalie. Nathalie a déclaré à plusieurs reprises au cours de la procédure qu'elle connaissait déjà ces personnes. Ils auraient participé aux cérémonies d'abus et de mise à mort auxquelles son père l'avait emmenée. Sans surprise, la justice a classé sans suite la procédure initiée contre le père. En revanche, plusieurs procédures ont été ouvertes contre la mère, qui protège l'enfant. Elle a déjà été placée en garde à vue pendant une journée et se bat contre le projet de retrait de son droit de garde. [8]

Toutes les sources : www.kla.tv/28795 – Date de diffusion : 20.04.2024

France : La justice protège-t-elle les coupables ?

tz./kno. L'ancien gendarme français Stan Maillaud, en collaboration avec la militante allemande Janett Seemann, a enquêté sur de nombreux cas de réseaux pédo-criminels en France. Ils sont toujours tombés sur le même schéma : dès que des abus sexuels sur des enfants étaient dénoncés par les mères, celles-ci et leurs enfants abusés étaient souvent sou-

mis à la terreur policière et judiciaire. Les parents protecteurs ont été soumis à des procédures illégales, ils ont été emprisonnés et internés en hôpital psychiatrique. Dans plusieurs cas, ils ont même été privés de leur droit de garde. Depuis des années, ils doivent supporter, impuissants, de voir leurs enfants sous la garde de leurs bourreaux. [5]

La justice autrichienne protège-t-elle le franc maçon Teichtmeister ?

oe./tz. En 2023, l'acteur et franc-maçon autrichien Florian Teichtmeister a été jugé. Il avait collecté 76 000 fichiers pédopornographiques qu'il commentait en faisant état des pires fantasmes de violence. Le parquet a estimé qu'il était extrêmement dangereux, mais il n'a été condamné qu'à une peine de deux ans de prison avec sursis. Lors du procès, aucune question cruciale n'a été posée à l'accusé et aucun témoin n'a été interrogé par le ministère public et le juge. Personne n'a jamais cherché à savoir si Teichtmeister avait mis en pratique ses fantasmes de violence, bien qu'il y ait eu des indices clairs en ce sens. Le juge a regret-

té l'exclusion sociale de Teichtmeister et lui a accordé des circonstances atténuantes. L'expert a minimisé le danger qu'il représentait. Il s'était déjà fait remarquer lors de précédents procès pour abus en rédigeant des expertises en faveur des accusés et en minimisant leurs actes. La procureure a renoncé à faire appel malgré la grande dangerosité de Teichtmeister elle avait elle-même attesté. Le jugement clément de Teichtmeister et le comportement étrange de l'expert, du juge et de la procureure soulèvent des questions. Ne devait-on pas découvrir d'autres complices ? Ses relations maçonniques lui ont-elles évité la prison ? [7]

Mot de la fin •

Ces exemples ne sont que la partie émergée de l'iceberg et témoignent d'une cruauté sans limite . Il est frappant de constater que la justice protège souvent les agresseurs et attaque les victimes. On trouve presque toujours des indices clairs d'un réseau transnational à grande échelle dans lequel sont impliqués des membres haut placés de notre société. Comme nombre de ces fonctionnaires éminents ont été filmés en train d'abuser sexuellement d'enfants, ils peuvent être soumis au chantage et sont à la merci de ceux qui contrôlent ces réseaux, lesquels peuvent ainsi imposer des décisions allant dans leur sens, y compris aux responsables politiques et judiciaires.

Quelle chance qu'il y ait encore de nombreux policiers, juges et magistrats qui exercent leur importante mission en toute sincérité et s'efforcent de faire respecter la justice ! C'est à vous, qui êtes sincèrement au service de la société, que nous lançons un appel : N'ayez pas peur d'enquêter sur ces graves dérives dans vos propres rangs, de les rendre publiques et de les aborder sans ménagement - afin de rétablir la justice ! La rédaction (boe./mol.)

L'impression de l'Express-main à main n'est pas centralisée – veuillez, s'il vous plaît, le copier vous-mêmes et le distribuer de main à main !

Attention virus ! Les sites internet de « contre-voix » sont visiblement très souvent infestés de virus par des « Hackers » – le V&CV vous en protège – Des infos courtes, regroupées et sans internet – Conseils pour tous ceux qui se connectent quand même sur ces liens : ne jamais aller sur internet avec votre ordinateur plein de données importantes.

Impression: 1.6.24

V&CV est l'organe des gens du monde entier qui cherchent à voir clair et qui aiment la justice. Il reçoit ses articles de ses lecteurs. Il ne paraît pas de façon régulière et est à but non lucratif.

Responsabilité par rapport au contenu : Chaque auteur ou chaque témoin ou chaque personne qui est derrière l'indication des sources en est lui-même responsable.

Rédaction : Ivo Sasek

V&CV est aussi disponible en : DE, EN, NL, IT, ES, RU, HU, RO, IS, TR, AR, SV, UK

Service d'abonnement:
Email: journal.vecv@infopool.info

